

swissuniversities
Effingerstrasse 15, Case Postale
3001 Berne
www.swissuniversities.ch

Call 192: Appel à projets pour l'année 2020

Objectif: Cet appel à projets vise à financer des projets qui se basent sur les mesures G de la Stratégie de mise en œuvre 2017 à 2020 et vont durer du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020. Le but principal de cet appel à projets est d'établir dès 2020 les bases pour une transition cohérente et pertinente entre les programmes P-2, [P-5](#) et le futur programme Open Science. Cet appel se déroule en parallèle du développement de la stratégie du nouveau programme Open Science 2021-2024.

Thématique: Afin de faciliter cette transition de manière ciblée, un financement d'environ 2mCHF est disponible pour soutenir les mesures de mise en œuvre pour l'extension et le renforcement de services (mesures G-1 à G-9) qui sont financés ou non par le programme de swissuniversities jusqu'ici.

Cet appel à projets soutiendra des projets résultant de solutions ou services concrets qui répondent aux mesures G du plan de mise en œuvre du programme d'information scientifique (pour plus d'informations sur ce sujet, voir la section 4 des pages 8-9 de la [Stratégie de mise en œuvre 2017 à 2020](#)). Ces mesures concernent par exemple le perfectionnement et l'extension d'un service, la vérification de la qualité d'un service ou l'amélioration d'un service basé sur un contrôle de qualité, l'ouverture d'un service existant à d'autres participants, le regroupement de services existants dans une solution commune ouverte aux utilisateurs et la mise en place de modules d'instruction et de formation.

Par ailleurs, les services qui auront la capacité de mutualiser et d'intégrer de manière cohérente les efforts déjà déployés au niveau national tout en créant des synergies et des ponts avec le futur Programme Open Science seront priorisés eux aussi (pour plus d'informations, voir l'esquisse du [Programme Open Science](#)). Voici en guise d'exemples les formes que pourraient prendre de tels projets:

- Formation et accompagnement ciblés en fonction des bailleurs de fonds et des disciplines pour la préparation des plans de gestion des données (par exemple dans le cadre des DMPs exigés entre autre par le [FNS](#) et pour [H2020](#))
- Mise en pratique, évaluations et monitoring des mesures [FAIR](#) (Findable, Accessible, Interoperable and Reusable) pour rendre les données trouvables, accessibles, interopérables et réutilisables
- Identification des chercheurs suisses simplifiée au niveau international ([ORCID](#)).

Conditions d'éligibilité spécifiques pour l'appel à projets 192:

- Nous recommandons de consulter le guide détaillé pour la [proposition de projet](#) afin de vérifier par avance les critères d'éligibilité et d'évaluation.
- Le [formulaire de proposition de projet](#) doit être signé par une ou un membre du rectorat ou de la direction de l'université ou de la haute école qui soumet la proposition de projet.
- Le projet doit être en mesure de démarrer le 1er janvier 2020, par conséquent les ressources financières et humaines liées au projet doivent être mise à disposition en fonction (sous réserve de l'acceptation du projet par le comité de pilotage à la fin du mois de décembre 2019).
- Le plan financier pour chaque institution participant au projet doit être détaillé de manière précise, transparente et couvrir la période du projet (1^{er} janvier au 31 décembre 2020).
- Les fonds propres provenant de toutes les hautes écoles concernées doivent être au minimum égaux au montant demandé. ¹

Calendrier spécifique pour l'appel à projets 192:

1er mai 2019	Communication de l'appel à projets 192
25 août 2019	Date limite pour la soumission de projets
novembre 2019	Evaluation des projets pour le call 192 par le groupe d'experts
13 décembre 2019	Sélection des projets financés par swissuniversities par le COPIL
18 décembre 2019	Envoi des résultats officiels aux chefs de projets
1er janvier 2020	Démarrage officiel des projets financés par swissuniversities
janvier 2020	Atelier organisé par swissuniversities pour les chefs de projets
1er février 2021	Envoi des rapports d'activités et financiers finaux

¹ Commentaire du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI au sujet des fonds propres : Les hautes écoles ou autres institutions fournissent des fonds propres pour une part d'au minimum 50% du montant total demandé pour le projet. La part de fonds propres est composée au minimum pour moitié de Real money :

Real money: englobe les moyens financiers de la haute école qui sont mis à la disposition du projet et qui permettent de financer les collaborateurs internes (preuve requise permettant d'établir que les personnes en question ont collaboré au projet : description de poste, contrat de travail, convention) et externes qui participent au projet ainsi que les acquisitions qui doivent être faites dans le cadre du projet. Les dépenses mentionnées sont directement imputables au projet.

Virtual money: englobe la valeur de l'utilisation de l'infrastructure existante ainsi que les prestations des collaborateurs de la haute école qui ont collaboré au projet mais qui n'ont pas été rémunérés dans le cadre du projet en question. Comprend également les prestations de collaborateurs qui ont été financées par le biais de programmes nationaux d'encouragement (par ex. FNS).